

Financement de la R&D et de l'Innovation

Comment sécuriser votre approche des dispositifs CIR, CII et JEI ?



Crédit photos CCI Bayonne Pays Basque, Bertrand LAPEGUE



Jeudi 30 novembre 2017 / de 10h à 12h
Technocité Innovation Center
Technopole Technocité
9 Rue Pierre-George Latécoère
64100 Bayonne

Les intervenants :

- * **Thierry Thévenin**, Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie Nouvelle Aquitaine
- * **Maryse Ladeveze**, Administration fiscale
- * **Pierre Buisson**, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- * **David Brettes**, Expert-comptable Associé, Exco Fiduciaire du Sud-Ouest
- * **Richard Juan**, Avocat Associé, Cabinet Lawréa
- * **Delphine Aubert Leborgne**, Cabinet Zabala Innovation Consulting

Conférence-débat



L'ESTIA a le plaisir de vous convier à une conférence-débat organisée le 30 novembre 2017, en partenariat avec les cabinets EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest, LAWREA société d'avocats, et ZABALA Innovation Consulting, avec la participation exceptionnelle de l'administration fiscale, de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie Nouvelle Aquitaine, et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Que vous soyez une start-up, une PME ou une grande entreprise, dès lors que vous consacrez un budget significatif à la R&D, vous utilisez déjà –ou envisagez de le faire- les dispositifs fiscaux de financement de l'innovation que sont le crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit d'impôt innovation (CII), voire le statut Jeune Entreprise Innovante (JEI).

La mise en œuvre de ces dispositifs suscite cependant souvent de nombreuses questions, sur lesquelles l'ESTIA vous propose de faire le point, telles que par exemple :

- Quelles sont les principales règles et caractéristiques des dispositifs CIR, CII et JEI ?
- Quelles sont les attentes de l'Administration fiscale, de la DIRECCTE et du MESRI au regard des dossiers justificatifs ?
- Quelles sont les « bonnes pratiques » permettant une utilisation sécurisée de ces dispositifs ?
- Comment évoluent les contrôles et la jurisprudence ?



Participation gratuite

Inscription obligatoire avant le 27 novembre 2017 sur

<http://entreprendre.estia.fr/inscription-conference-debat/>

Renseignements auprès de Françoise Narbey :

f.narbey@estia.fr / 05 59 43 85 00